



### NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES À PARTIR DU 01/08/2019

SUPPLÉMENT CHAMBRE PARTICULIÈRE	TARIF TTC
<b>Chambre particulière en maternité :</b> Cabinet de toilette / WC / Télévision / Lit accompagnant / Wifi	90,00 €
<b>Chambre privilège en maternité :</b> Salle de bain / Coffret de produits d'accueil / Linge de toilette / WC / Télévision / Parure de lit à l'aspect satiné / Machine à café et thé / Repas prestige / Espace salon avec canapé convertible en lit / Terrasse privative vue mer / Wifi	160,00 €
<b>Chambre particulière en médecine / chirurgie :</b> Cabinet de toilette / WC / Télévision / Lit accompagnant / Wifi	110,00 €
<b>Chambre particulière en médecine / chirurgie (Ambulatoire) :</b> Cabinet de toilette / WC / Télévision / Lit accompagnant / Wifi	110,00 €
<b>Grande chambre particulière avec terrasse en médecine / chirurgie :</b> Cabinet de toilette / WC / Télévision / Deux lits / Wifi	130,00 €
<b>Chambre particulière en chirurgie esthétique :</b> Cabinet de toilette / WC / Télévision / Lit accompagnant / Wifi	360,00 €
<b>Chambre particulière en chirurgie esthétique (Ambulatoire) :</b> Cabinet de toilette / WC / Télévision / Lit accompagnant / Wifi	260,00 €

Le forfait journalier hôtelier, facturé chaque jour calendaire d'hospitalisation, y compris le jour de sortie, est de 20 €. Le montant de la participation assuré forfaitaire est de 24 € (hors séjour en chirurgie esthétique).

SUPPLÉMENTS HÔTELIERS	TARIF TTC
<b>Repas classique accompagnant</b>	11,00 €
<b>Petit déjeuner accompagnant</b>	4,00 €
<b>Repas prestige</b>	22,00 €
<b>Petit déjeuner prestige</b>	5,50 €
<b>Sodas</b>	1,50 €
<b>Jus de fruit</b>	1,50 €
<b>1/4 de vin</b>	1,50 €
<b>Télévision pour les chambres doubles avec casque</b> (compris dans le coût de la chambre particulière)	3,50 € par jour
<b>Wifi</b>	Gratuit

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.